



# PRÉFET DE LA LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction interdépartementale  
des routes Centre-Est  
SREX de Lyon

Réglementation temporaire de la circulation  
Mobilyse, chantier échangeur N°13 "la Grand-Croix"  
Autoroute A47 Du PR21+150 au PR21+900  
Commune de La Grand-Croix

## ARRÊTÉ PRÉFECTORAL MODIFICATIF N° 2024-L-42-136 Modificatif de l'arrêté préfectoral n°2024-L-42-077

**LE PRÉFET DE LA LOIRE**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** le code de la Route, notamment les articles R.411-21-1 et R,130-5 ;

**VU** le code de la voirie routière ;

**VU** l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 modifiée relative à la signalisation des routes et autoroutes ;

**VU** l'arrêté du 6 novembre 1992 modifié approuvant les nouvelles dispositions du Livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (huitième partie) ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2024-46-SAT de Monsieur le Préfet du département de la Loire en date du 09 avril 2024 portant délégation de signature à Mme Karine AUBERT, Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est, en matière de gestion du domaine public et de circulation routière, et l'arrêté en date du 15 avril 2024 portant subdélégation de signature ;

**VU** la note du 2 février 2024 définissant le calendrier des jours « hors chantier » pour l'année 2024 et pour le mois de janvier 2025 ;

**VU** le dossier d'exploitation présenté par le *SIR de Lyon* de la DIR Centre-Est et INGEROP en date du 28/05/2024;

**VU** la réunion de concertation en date du 28 mai 2024 avec les élus des communes cités ci dessous ;

**VU** l'avis réputé favorable de la CRSARAA;

**VU** l'avis réputé favorable de la DIPN;

**VU** l'avis réputé favorable du Groupement de Gendarmerie de la Loire;

**VU** l'avis favorable du vice Président de Saint-Etienne Métropole en date du 03/06/2024

**VU** l'avis favorable du maire de la commune de la Grand-Croix en date du 03/06/2024;

**VU** l'avis favorable du maire de la commune de Lorette en date du 04/06/2024;

**VU** l'avis favorable du maire de la commune de Genilac en date du 06/06/2024;

**VU** l'avis favorable du maire de la commune de Rive de Gier en date du 11/06/2024;

**VU** l'avis réputé favorable du maire de la commune de Cellieu ;

**VU** l'avis favorable du maire de la commune de l'Horre en date du 05/06/2024;

**VU** l'avis favorable du SDIS de la Loire en date du 03/06/2024;

**VU** l'avis favorable de la Direction Départementale des Territoires de la Loire en date du 03/06/2024;

**Considérant** que pendant les travaux d'aménagement de l'échangeur N°13 "la Grand-Croix" sur la commune de La Grand-Croix, autoroute A47 des PR21+150 au PR21+900 dans les 2 sens de circulation, il y a lieu de réglementer la circulation afin de prévenir tout risque d'accident, de faciliter la bonne exécution des travaux et d'assurer un écoulement satisfaisant du trafic ;

**Considérant** que la section concernée par ces travaux est située hors agglomération ;

Sur proposition de Madame la Directrice Interdépartementale des Routes Centre-Est ;

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1 -** Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté n°2024-L-42-077 sont modifiées comme suit :

Phase 2 prolongée jusqu'au mardi 5 novembre 2024 à 15 h 00.  
Phase 3 prolongée jusqu'au mardi 5 novembre 2024 à 15 h 00.

**ARTICLE 2 -** Le présent arrêté sera affiché aux abords immédiats du chantier.

**ARTICLE 3 -**

- [Le Commandant de la CRS ARAA ou Le Colonel, Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Loire ou le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Loire],
- Le Chef du District de St Etienne de la DIR Centre-Est,
- Le Chef du CEI de la Varizelle de la DIR Centre-Est,
- Le Chef du Service (SIR de Lyon, SES/PES) de la DIR Centre-Est (le cas échéant),
- Le Directeur de l'entreprise adjudicataire des travaux, sous couvert du Chef du District de St Etienne de la DIR Centre-Est,

et tous les agents de la Force Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à :

- Préfecture de la Loire,
- Groupement de Gendarmerie de la Loire, (le cas échéant)
- Direction interdépartementale de la Police nationale, (le cas échéant)
- Direction du Service Départemental Incendie et Secours de la Loire,
- SAMU 42,
- Mission Déplacement Sécurité de la DDT de la Loire,
- Conseil Départemental de la Loire, (le cas échéant)
- Service « Transports et Véhicules » de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, (le cas échéant si refus T.E dans l'article 5)
- Mairie de la commune de la Grand-Croix,
- Mairie de la commune de Rive de Gier
- Mairie de la commune de Lorette,
- Mairie de la commune de Genilac,
- Mairie de la commune de Cellieu,
- Mairie de la commune de l'Horme,
- Service Régional d'Exploitation de Lyon de la DIR Centre-Est,
- Service SES – Cellule Exploitation et Gestion du Trafic de la DIR Centre-Est,
- PC Hyrondelle,
- PC Genas. (le cas échéant).

Le chef du service régional d'exploitation de Lyon

Plan de situation

